

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 15 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation : 5 décembre 2025
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication : 18 décembre 2025

**Etaient présents** : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC, Sylvie LE PAN, Yolaine DE CRUZ.

**Absents excusés ayant remis pouvoir :**

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Marie-José JUGEAU ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN

**Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir :** Rozenn MAHEVO

**Secrétaire de séance :** Yolaine DE CRUZ

\*-\*-\*-\*-\*-\*

**1) DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

Madame Yolaine De Cruz a été désignée à l'unanimité.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 15 décembre 2025.  
Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 15 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation : 5 décembre 2025
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication : 18 décembre 2025

**Etaient présents** : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC, Sylvie LE PAN, Yolaine DE CRUZ.

**Absents excusés ayant remis pouvoir** :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Marie-José JUGEAU ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN

**Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir** : Rozenn MAHEVO

**Secrétaire de séance** : Yolaine DE CRUZ

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2025**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 15 décembre 2025.  
Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE LORIENT  
COMMUNE DE LOCMARIA

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 15 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	:	15	Date de convocation	:	5 décembre 2025
Nombre de conseillers présents	:	11	Date d'affichage et de		
Nombre de conseillers votants	:	14	Publication	:	18 décembre 2025

**Etaient présents** : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC, Sylvie LE PAN, Yolaine DE CRUZ.

**Absents excusés ayant remis pouvoir** :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Marie-José JUGEAU ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN

**Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir** : Rozenn MAHEVO

**Secrétaire de séance** : Yolaine DE CRUZ

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

**3 ) TARIFS 2026**

Suite à la Commission des Finances qui s'est réunie le 18 novembre 2025, Marie THUILLIER, 1<sup>er</sup> adjointe en charge des finances, propose les ouverture et fermeture du gîte et des campings de Lannivrec et de Port-Andro ainsi que les tarifs applicables en 2026 :

Gîte : du samedi 4 avril 2026 au lundi 2 novembre 2026  
Camping de Lannivrec : du samedi 4 avril 2026 au dimanche 11 octobre 2026  
Camping de Port Andro : du mercredi 13 mai 2026 au dimanche 20 septembre 2026

Campings de Port-Andro et Lannivrec	2026
Réservation (payante pour tout séjour supérieur à 7 nuits, non déductible, non remboursable)	23.00 €
Arrhes : 50 % du séjour au moment de la réservation seront à verser Ces arrhes ne seront pas remboursées si le séjour n'est pas annulé au minimum 15 jours auparavant	50 %
1 <sup>er</sup> Emplacement réservé	4.90 €
2 <sup>ème</sup> emplacement – forfait journalier	18.50 €
3 <sup>ème</sup> emplacement – forfait journalier	20.50 €
4 <sup>ème</sup> emplacement et plus – forfait journalier	22.50 €
Par personne	4.90 €

Enfant de moins de 4 ans	Gratuit
Enfant de 4 à 12 ans	3.20 €
Remorque/Remorque bateau	1.60 € par jour par remorque
Chien	1.40 €
Garage mort (Forfait dû pour non-respect des dates de réservation, que ce soit à l'arrivée ou au départ)	
Par jour, les trois premiers jours	11.00 €
Par jour, au-delà des trois premiers jours	21.00 €
Tarif congélation	0.70 €
Tarif saisonnier sur présentation d'un contrat de travail sur la commune de Locmaria	50 % sur le séjour
Gîte	2026
<ul style="list-style-type: none"> <li>➡ Réservations obligatoires pour les groupes supérieurs à 10 personnes</li> <li>➡ Arrhes : 50 % du séjour au moment de la réservation seront à verser</li> <li>➡ Ces arrhes ne seront pas remboursées si le séjour n'est pas annulé au minimum 15 jours auparavant</li> </ul>	
Lit en Gîte de 10 et 18 lits (taxe de séjour non comprise) avec draps	25.00 €
Lit en Chambre (chambre de trois lits, taxe de séjour non comprise) avec draps	32.00 €
Autres services proposés	2026
<u>Service Laverie</u>	
- Lave-linge	8.00 €
- Sèche-linge	6.00 €
- Lave-linge 17 kg	10.00 €
- Sèche-linge 17 kg	8.00 €
- Dose lessive	2.00 €
Autres services proposés	2026
<u>Tennis</u>	
- Heure	9.00 €
- 10 heures	70.00 €
- Avec système de caution pour la remise de la clé	100.00 €
- Heure Bellilois	Gratuit
- Hors saison, en dehors des dates d'ouverture du site	Gratuit
- <u>Douches municipales</u>	
- La douche	3.50 €
- Carnet de 10 douches	30.00 €
Garderie Municipale	2026
Horaires d'ouverture de la garderie :	
7 heures 30 – 8 heures 35 et 16 heures 30 – 18 heures 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi	0.25 € le ¼

Garderie (Facturation à partir de 10 heures de présence à la garderie)	d'heure- tout ¼ d'heure entamé est dû
Droit de Place	2026
<u>Marché Place Abeille Flandre, le mètre linéaire :</u> - Emplacement sans eau ni électricité - Emplacement avec eau ou électricité - Emplacement avec eau et électricité	1.50 € 2.00 € 4.00 €
Photocopies et télécopies	2026
<u>Photocopie (unité)</u> - La copie « noir & blanc » verso - La copie « couleur » verso	0.25 € 0.45 €
TERRASSES le m <sup>2</sup> par an pour une occupation	2026
Commerces à l'année : Terrasse non couverte	10.00 € le m <sup>2</sup>
<u>Commerces saisonniers :</u> Terrasse non couverte	30.00 € le m <sup>2</sup>
Mouillages	2026
Bateau inférieur ou égal à 5 mètres Bateau de plus de 5 mètres	150.00 € 180.00 €

La commission finances a validé ces dates et ces tarifs 2026.

Marie THUILLIER précise que les tarifs de la location de la salle polyvalente de Lannivrec seront réinstaurés dès la fin des travaux de réhabilitation, prévu pour fin 2026.  
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les tarifs et horaires d'ouvertures pour la saison 2026.

Fait et délibéré,  
 A Locmaria, le 15 décembre 2025.  
 Le Maire,  
 Dominique ROUSSELOT



**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 15 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	:	15	Date de convocation :	5 décembre 2025
Nombre de conseillers présents	:	11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	:	14	Publication	: 18 décembre 2025

**Etaient présents** : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC, Sylvie LE PAN, Yolaine DE CRUZ.

**Absents excusés ayant remis pouvoir :**

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Marie-José JUGEAU ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN

**Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir :** Rozenn MAHEVO

**Secrétaire de séance :** Yolaine DE CRUZ

\*-\*-\*-\*-\*-\*

**4) SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET CAMPINGS**

Marie THUILLIER, première adjointe en charge des finances expose qu'une subvention exceptionnelle a été votée au budget primitif 2025 de la commune, article 65821, pour 62 700.00 euros. Afin d'équilibrer le budget Campings, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'exécuter la dépense à hauteur de 62 700.00 euros et demande à Monsieur le Maire de mandater :

- 62 700.00 euros depuis le Budget Principal (article 65821) au profit du budget Campings (article 75822).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette décision.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 15 décembre 2025.  
Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT